

MAIRIE DE SERS

65120 – SERS

TEL et FAX : 05 62 92 84 87

SERS, le 19 octobre 2021



Préfecture des Hautes-Pyrénées
Service de la Coordination des
Politiques et de l'Appui Territorial
Place Charles de Gaulle
CS 61350
65013 TARBES Cedex 9

OBJET : Consultation sur le projet de plan
de prévention des risques de la commune
Art. R562-7 du code de l'environnement

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la procédure de révision du PPR de notre commune que vous avez prescrite, vous nous avez adressé, pour avis, le projet que vous entendez mettre à l'enquête publique.

Notre commune, en rive droite du Bastan, s'avère particulièrement exposée aux risques d'avalanches de chute de blocs et de crues torrentielles. La détermination des aléas s'y avère complexe. Les premières propositions, établies par le cabinet d'études, sous l'autorité de vos services, n'étaient pas acceptables car établies à partir de méthodologies trop sommaires.

Vos services, en l'occurrence la DDT, et je les en remercie par la présente, ont accepté de diligenter des expertises détaillées qui nous ont permis de conduire une concertation fructueuse en écartant, des zones inconstructibles dites « rouge », des habitations historiques du centre du village. En revanche, et même si cela a soulevé des réactions, l'expertise détaillée a maintenu en zone rouge des ensembles bâtis plus récents ainsi que des zones urbanisables de notre PLU.

Aussi, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 16 septembre 2021, considérant que 5 réunions, dont 1 publique, se sont déroulées sur notre commune, après discussion et à l'unanimité, m'a mandaté pour donner un avis favorable au projet que vous avez décidé de mettre à l'enquête publique. Toutefois, nous souhaiterions que les traits délimitant les zones, en particulier dans le cœur du village, soient amincis sur la cartographie pour ne pas prêter à des erreurs d'interprétation, de la part des services instructeurs des actes d'urbanisme, et éviter de mobiliser inutilement le service des risques de la DDT. Un cas tout récent milite en ce sens et la DDT s'est accordée sur ce point de vue.

Vous remerciant pour le travail effectué au cours de ces trois années, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Jean-Louis NOGUERE,
Maire de SERS

Copie du présent courrier à :

- Monsieur le Directeur de la DDT
- Monsieur le Sous-Préfet d'Argelès-Gazost

